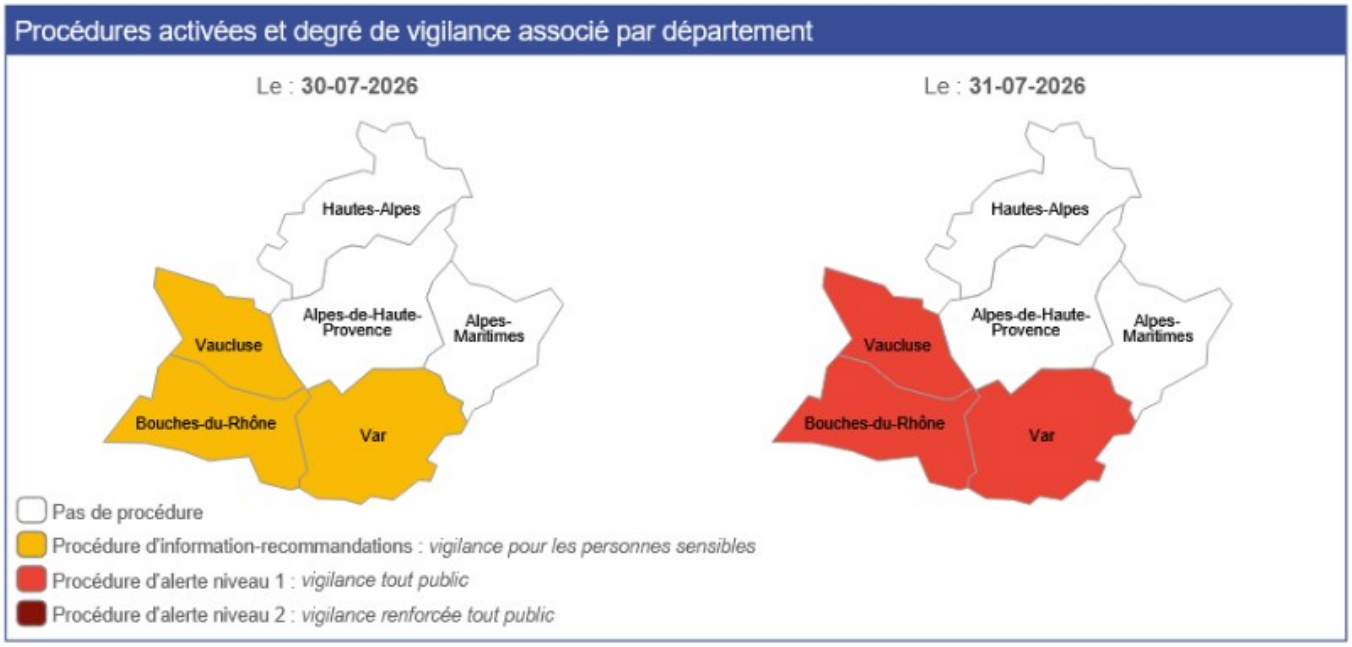
Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 6 novembre 2026

Ozone : le Vaucluse passe en alerte de niveau 1

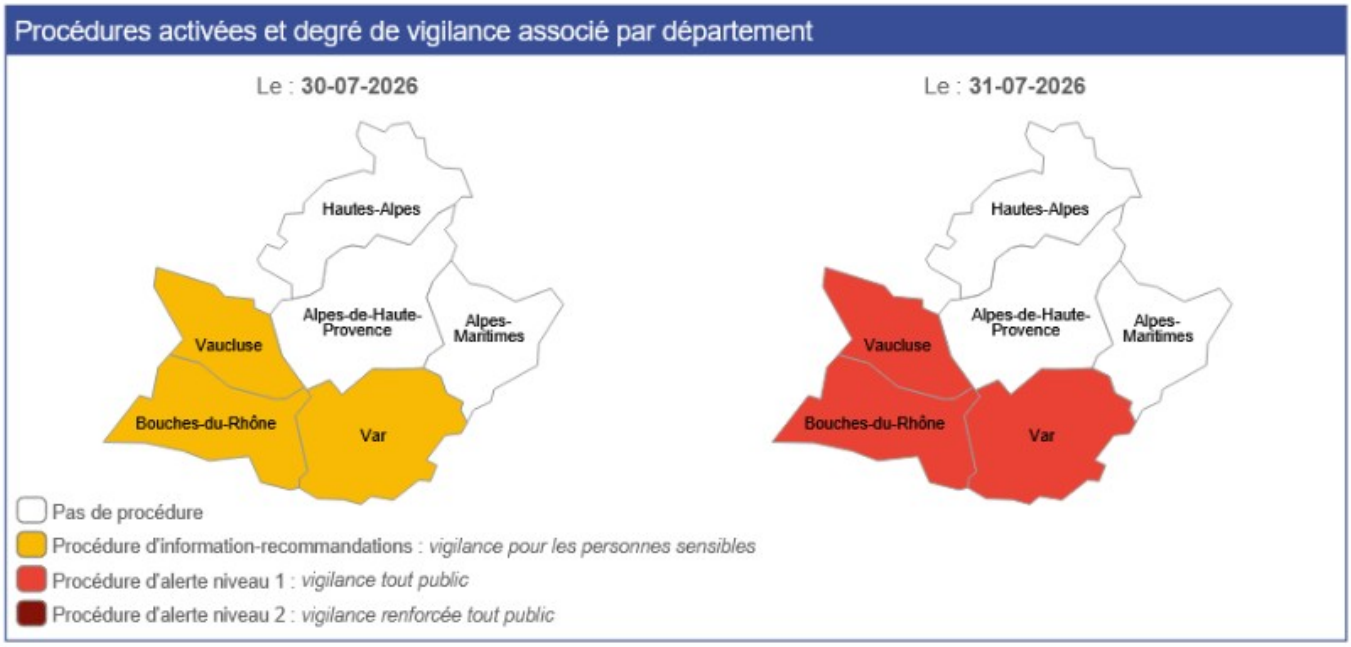


Avec la canicule qui s'installe, la qualité de l'air se dégrade. Le préfet de Vaucluse déclenche, pour ce vendredi 31 juillet, le niveau d'alerte 1 à l'ozone. Au programme : 20 km/h de moins sur les routes, restrictions pour certaines activités polluantes et appel à la vigilance, notamment pour les personnes les plus fragiles.

Les fortes chaleurs, l'ensoleillement intense et la faiblesse du vent créent des conditions idéales à l'accumulation d'ozone dans les basses couches de l'atmosphère. Ce polluant dit 'secondaire' se forme sous l'effet du rayonnement solaire à partir des oxydes d'azote et des composés organiques volatils, principalement issus du trafic routier, de l'industrie et de certaines activités agricoles. Selon les prévisions d'AtmoSud, la qualité de l'air franchira ce vendredi le seuil d'alerte fixé par la réglementation, conduisant le préfet à activer le niveau d'alerte 1 dans l'ensemble du département.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 6 novembre 2026



Des restrictions immédiates

Parmi les principales mesures figure l'abaissement de 20 km/h des vitesses maximales autorisées sur l'ensemble du réseau routier, sans descendre sous les 70 km/h. Les installations industrielles classées devront appliquer leurs prescriptions spécifiques, tandis que plusieurs activités génératrices de pollution sont temporairement limitées : report des travaux utilisant des moteurs thermiques ou des solvants, suspension des brûlages de végétaux et de l'écobuage, limitation des groupes électrogènes ou encore report des épandages agricoles.

Les effets sur la santé

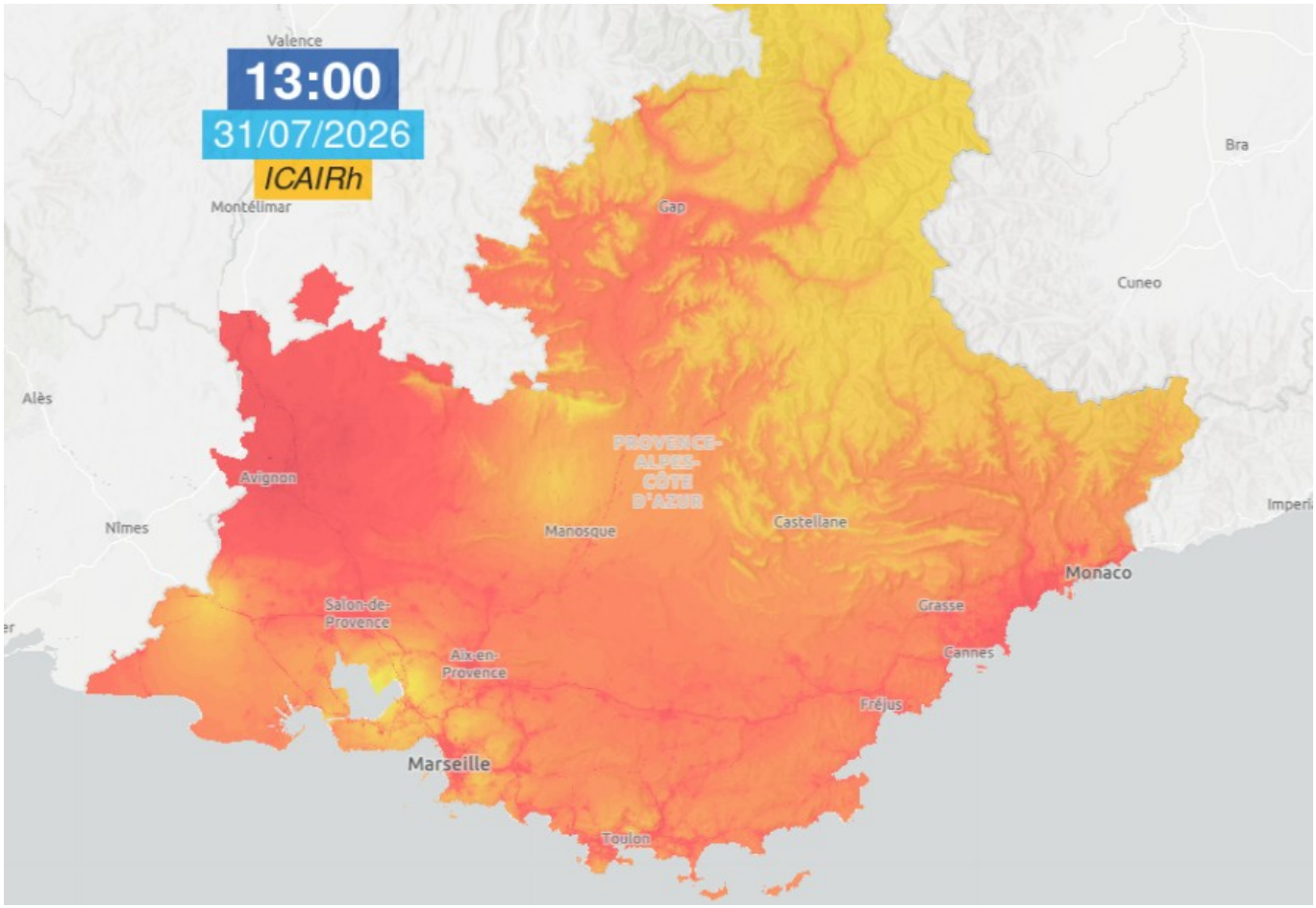
L'ozone est un gaz irritant pour les voies respiratoires. Les enfants, les personnes âgées, les femmes enceintes et les personnes souffrant de maladies respiratoires ou cardiovasculaires y sont les plus sensibles. Les autorités sanitaires recommandent de limiter les efforts physiques intenses aux heures les plus chaudes, de privilégier les déplacements doux lorsque cela est possible et d'éviter toute activité susceptible d'aggraver les émissions polluantes.

Source Préfecture de Vaucluse

Mireille Hurlin

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 6 novembre 2026



Avignon et Apt parmi les 20 agglomérations françaises ayant connu des pics de pollution de l’air en 2024

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 6 novembre 2026



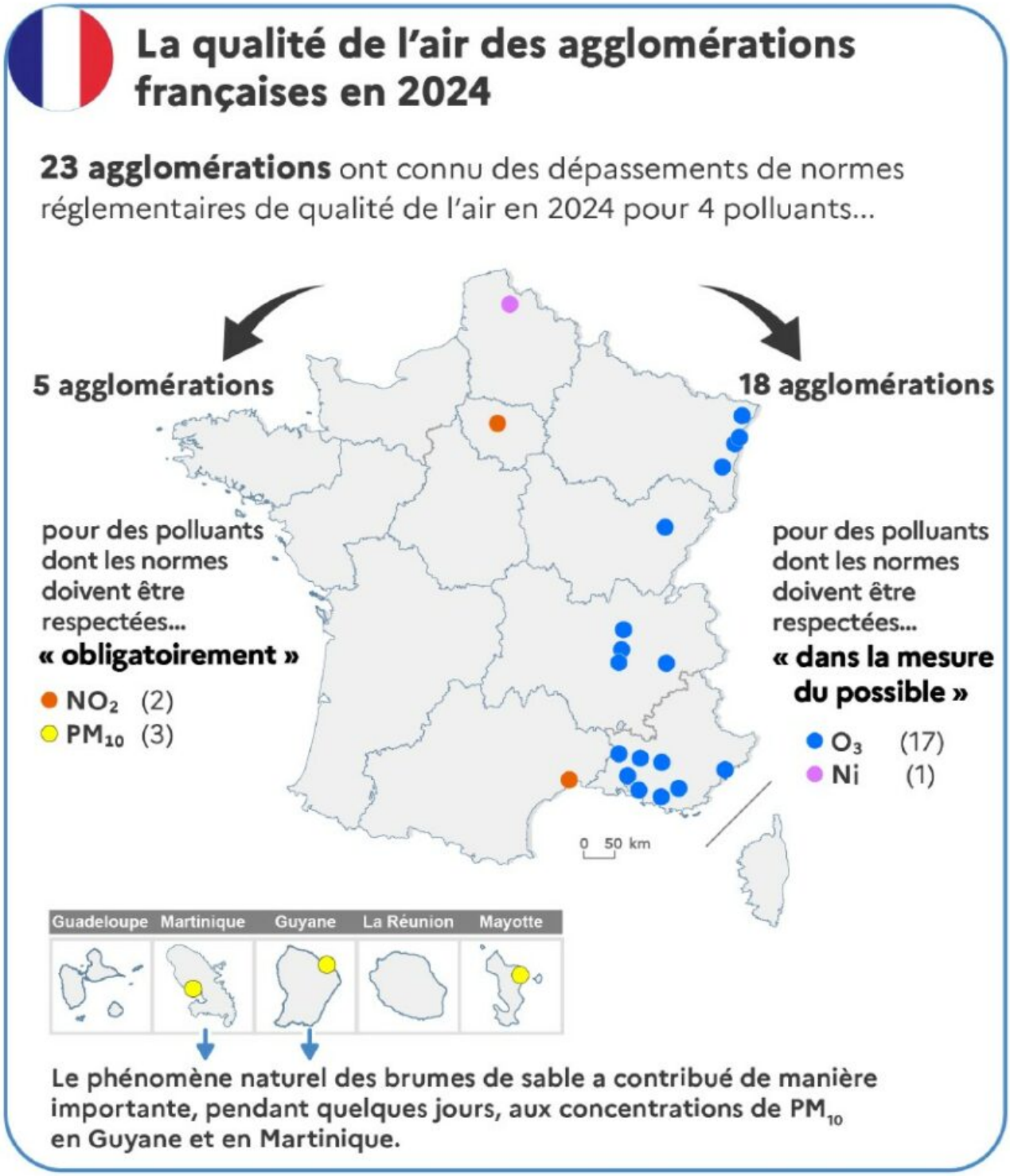
Le SDES (Service des données et études statistiques) vient de publier le 'Bilan de la qualité de l'air extérieur en France en 2024'. Dans ce document, cet organisme qui assure les fonctions de service statistique des ministères chargés de l'environnement, de l'énergie, de la construction, du logement et des transports, recense notamment la liste des agglomérations françaises ayant connu l'an dernier des dépassements de normes réglementaires en matière de qualité de l'air extérieur. En tout, parmi les 221 agglomérations ayant disposé d'un suivi par mesures en 2024) 20 agglomérations de métropole (plus 3 en Outre-Mer) ont ainsi enregistré un dépassement pour l'un des 4 polluants suivants : le NO2 (Dioxyde d'azote), les PM10 (particules de diamètre inférieur à 10 µm), le Ni (nickel) et l'O_3 (ozone de basse altitude).

Amélioration lente de la situation depuis 10 ans

Les zones d'Avignon et d'Apt sont tout particulièrement touchées par ce dernier type de polluants. Suffisamment en tout cas pour figurer dans ce rapport. Toutefois, entre les périodes 2010-2012 et 2022-2024, la situation s'est améliorée pour les deux bassins de vie vauclusiens qui sont passés de plus de 50 jours de dépassement des seuils réglementaires de O_3 par an à une période annuelle comprise entre 25 et 50 jours.

l'écho du mardi
Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 6 novembre 2026



Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 6 novembre 2026

Crédit : SDES

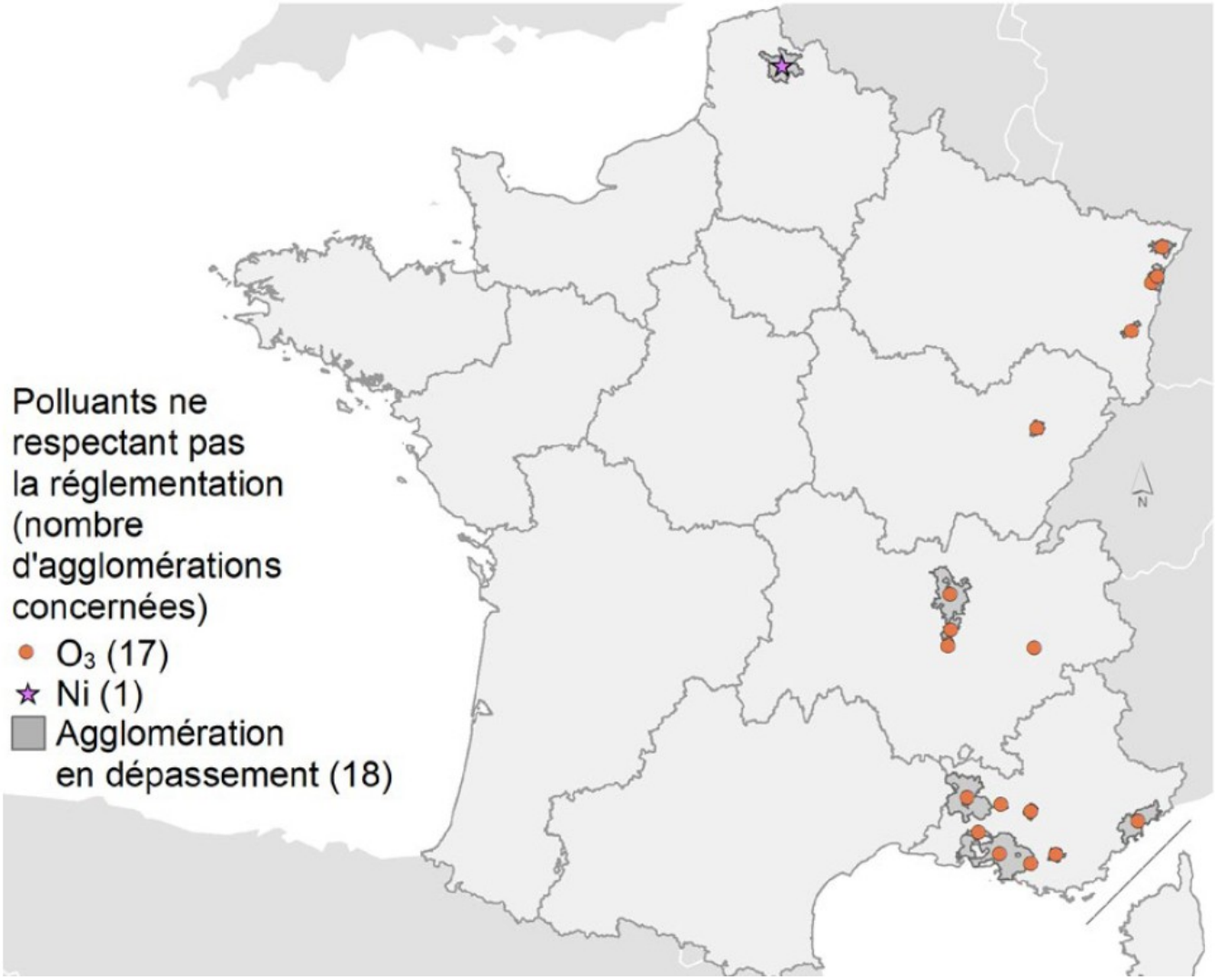
L'ozone quesaco ?

Pour rappel, l'ozone de basse altitude est un polluant secondaire qui n'est pas émis directement, mais se forme par réaction photochimique, sous l'effet des rayonnements UV, en présence de 'précurseurs' tels que les oxydes d'azote (NOx), les composés organiques volatils (COV) et le méthane. Il est notamment favorisé par les activités humaines (émissions industrielles, trafic routier, combustion de carburants, méthane issu du biogaz ou des exploitations agricoles, solvants contenus dans les peintures, colles, produits d'entretien…), qui en accélère la production, mais aussi par la végétation combinée à l'activité solaire. De fait, la production d'O_3 est d'intensité nettement plus importante en période estivale qu'en période hivernale, tout particulièrement dans les zones urbaines peu ventilées, aggravant les risques pour la santé humaine et la qualité de l'air.

L'O_3 peut pénétrer profondément dans l'appareil respiratoire, et son exposition provoque le plus fréquemment de la toux sèche et une gêne respiratoire. Des effets cardio-vasculaires sont également confirmés pour ce polluant. De études montrent des effets à long terme reliant l'exposition à l'O_3 à la mortalité respiratoire et au développement de l'asthme. L'O_3 a également des effets néfastes sur la végétation notamment la baisse de rendement pour certaines cultures.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 6 novembre 2026



Les agglomérations présentant des dépassements des normes réglementaires de qualité de l'air, pour le Ni en 2024 et en moyenne sur 2022-2024 pour l'O_3. Crédit SDES

La région Paca parmi les mauvais élèves

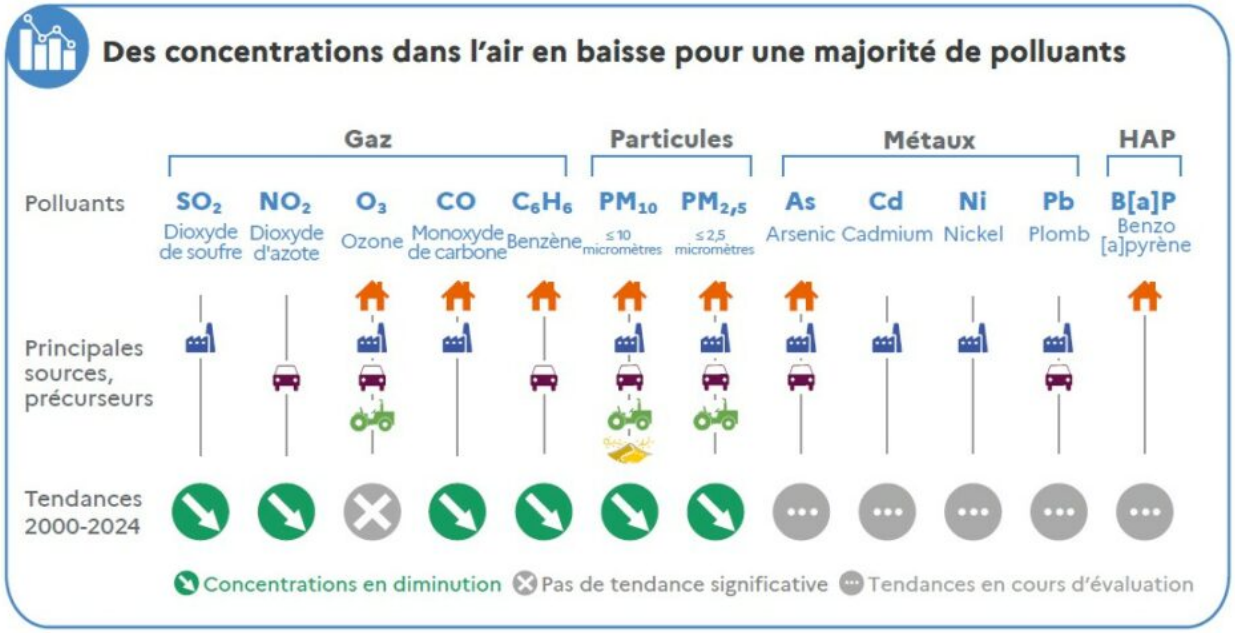
Avec les deux zones vauclusiennes, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur concentre près de 40% des agglomérations de métropole où les seuils réglementaires ont été franchis l'an dernier. Toutes l'ont été en raison de pollution à l'O_3 (Marseille-Aix-en-Provence, Nice, Toulon, Manosque, Salon-de-Provence et Brignoles).

A cela s'ajoutent, 9 autres agglomérations concernés par les émissions d'O_3 : 4 en Auvergne-Rhône-Alpes, 1 en Bourgogne-Franche Comté et 4 dans le Grand Est. Par ailleurs, Montpellier et Paris sont touchés par les émissions de NO2, la Martinique, la Guyane et Mayotte par celles de PM10 alors que l'agglomération de Béthune, dans les Hauts-de-France, est la seule affichant des seuils trop élevés pour les émissions de Ni.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 6 novembre 2026

Les émissions de la majorité des polluants atmosphériques ont baissé sur la période 2000-2024
« Sur la période 2000-2024, les émissions anthropiques primaires ont baissé pour la majorité de ces polluants, rappelle cependant le SDES. Ces améliorations font suite à la mise en œuvre de stratégies et plans d'action pour réduire les émissions dans différents secteurs d'activité. En 2020 et dans une moindre mesure en 2021, les mesures prises pour lutter contre la pandémie de Covid-19, et notamment les fortes limitations des déplacements et de l'activité économique, ont amplifié cette baisse pour certains polluants. »



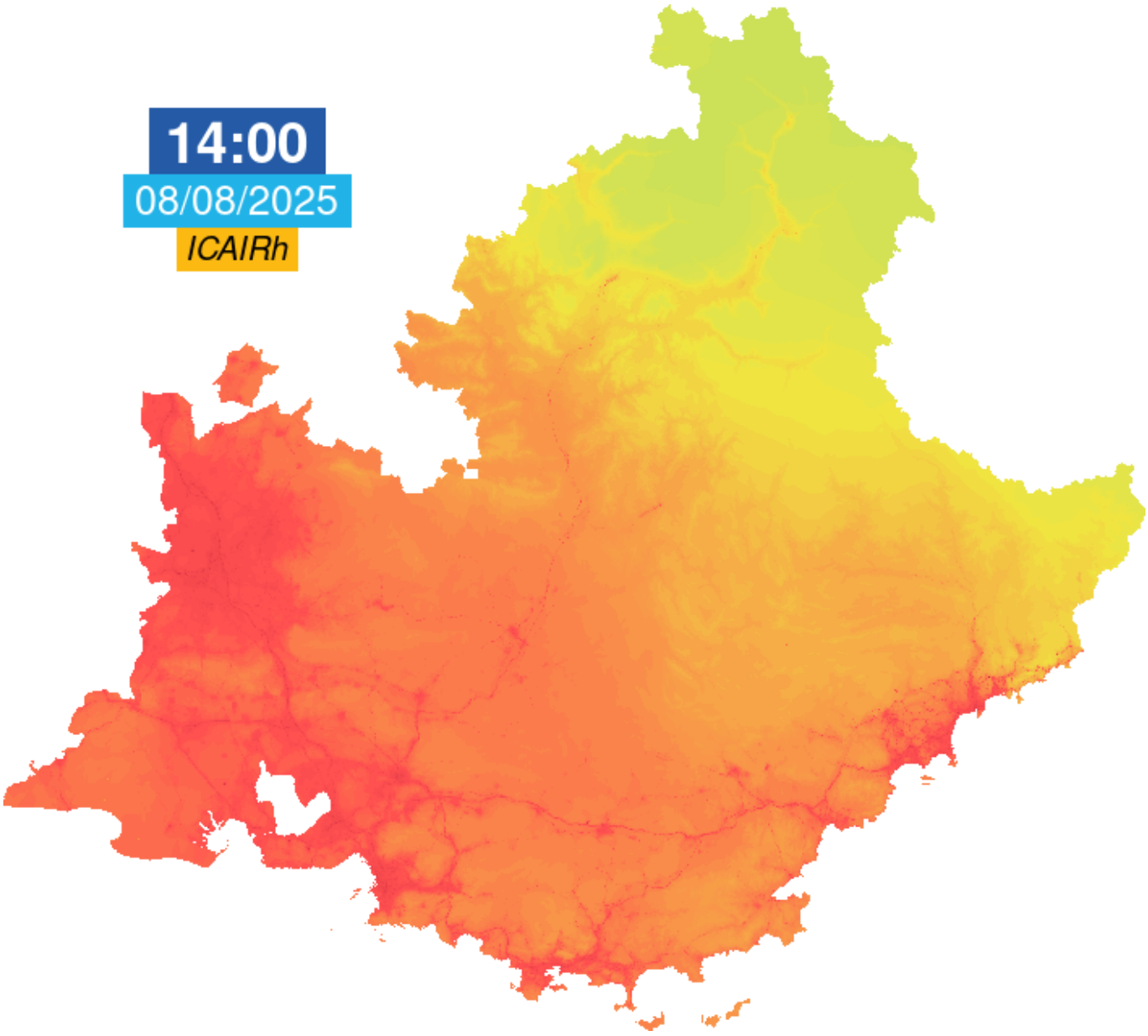
Crédit : SDES

« L'année 2024, dont ce rapport fournit un aperçu, confirme à nouveau que des progrès significatifs ont été accomplis dans la réduction des émissions de polluants atmosphériques à la suite des actions impulsées tant à l'échelle nationale qu'au niveau local, constate au niveau national Béatrice Sédillot, cheffe du SDES. Ces progrès se reflètent dans l'évolution des concentrations en polluants dans l'air. La France demeure toutefois confrontée à des dépassements de normes réglementaires de qualité de l'air pour la protection de la santé humaine dans certaines agglomérations, ainsi qu'à des épisodes de pollution à l'ozone ou aux particules en France métropolitaine, dans les Antilles et en Guyane. »

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 6 novembre 2026

Vaucluse, Pollution de l’air à l’ozone



La concentration d’ozone dans l’atmosphère en Vaucluse, aujourd’hui, atteint le seuil d’information et recommandations prévu par les procédures préfectorales en cas d’épisode de pollution de l’air.

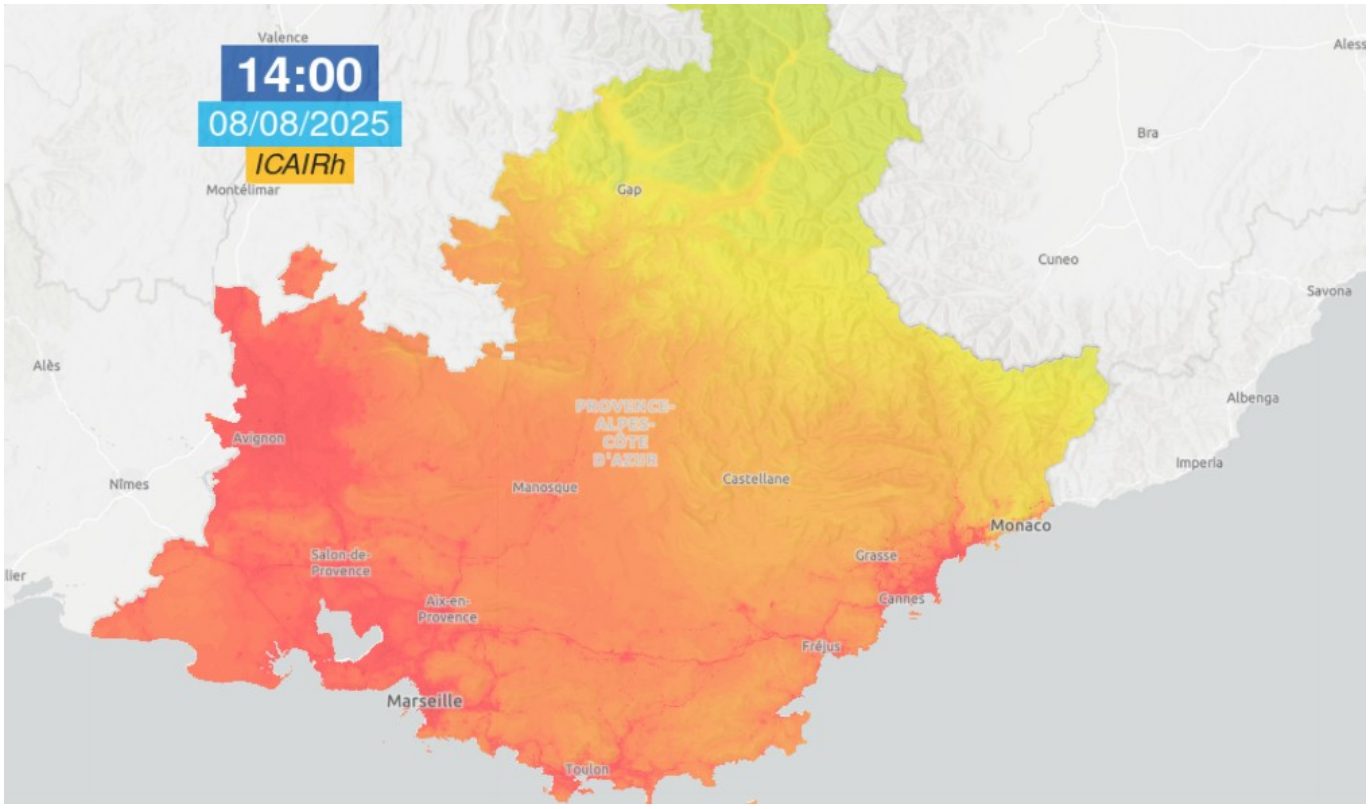
Outre les recommandations sanitaires et comportementales diffusées auprès de la population en

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 6 novembre 2026

particulier pour les personnes sensibles, le préfet de Vaucluse, décide le renforcement des contrôles du respect des vitesses réglementaires sur la voie publique par les forces de police et de gendarmerie ; des contrôles antipollution des véhicules circulant sur la voie publique par les services concernés ; de la vérification des contrôles techniques obligatoires des véhicules circulant sur la voie publique par les forces de police et de gendarmerie ; des contrôles de présence de matériels de débridage sur les cyclomoteurs ; contrôles du respect des prescriptions ICPE ; des contrôles du respect des interdictions de brûlage de déchets verts à l'air libre. En fonction de l'évolution de l'épisode de pollution, des mesures complémentaires pourraient être déclenchées. Un communiqué de presse spécifique sera dans ce cas diffusé.

Recommandations sanitaires
Il est recommandé de limiter les déplacements sur les grands axes routiers et à leurs abords, aux périodes de pointes, ainsi que les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions), autant en plein air qu'à l'intérieur.



Copyright Icairh Région Atmosud

Populations vulnérables
Femme enceintes, nourrissons et jeunes enfants, personnes de plus de 65 ans, personnes souffrant de pathologie cardiovasculaires, insuffisants cardiaques ou respiratoires, personnes asthmatiques,

Populations sensibles

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 6 novembre 2026

Personnes se reconnaissants comme sensibles lors des pics de pollution et/ou dont les symptômes apparaissent ou sont amplifiés lors des épisodes (par exemple : personnes diabétiques, personnes immunodéprimées, personnes souffrant d'affections neurologiques ou à risque cardiaque, respiratoire, infectieux).
Pour toute information complémentaire sur l'évolution du pic de pollution ici et les recommandations sanitaires et comportementales ici.
MMH

Pollution de l'air par l'ozone : renforcement des contrôles anti-pollution en Vaucluse



Après la mise en alerte du Vaucluse suite au dépassement des seuils d'information de la

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 6 novembre 2026

concentration d'ozone dans l'atmosphère du département, la préfète de Vaucluse vient d'annoncer le renforcement des contrôles anti-pollution.

Par délégation du préfet, AtmoSud, association agréée par l'État pour la surveillance de la qualité de l'air, informe la population et les collectivités territoriales de l'activation de la procédure préfectorale d'information-recommandation, aujourd'hui, le 18 juillet 2023.

Outre les recommandations sanitaires et comportementales diffusées auprès de la population en particulier pour les personnes sensibles, la préfète de Vaucluse, décide le renforcement :

• des contrôles du respect des vitesses réglementaires sur la voie publique par les forces de police et de gendarmerie ;

• des contrôles antipollution des véhicules circulant sur la voie publique par les services concernés ;

• de la vérification des contrôles techniques obligatoires des véhicules circulant sur la voie publique par les forces de police et de gendarmerie ;

• des contrôles de présence de matériels de débridage sur les cyclomoteurs ;

• contrôles du respect des prescriptions ICPE ;

• des contrôles du respect des interdictions de brûlage de déchets verts à l'air libre.

En fonction de l'évolution de l'épisode de pollution, des mesures complémentaires pourraient être déclenchées.

Pour toute information complémentaire sur :
• l'évolution du pic de pollution : https://www.atmosud.org
• les recommandations sanitaires et comportementales : https://www.ars.sante.fr

Bulletin vidéo Territorial d'Atmosud du second trimestre

Alerte pollution en Vaucluse ce mardi 11 juillet 2023

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 6 novembre 2026



La persistance de l'épisode de pollution de l'air par l'ozone et par les particules fines pm10 pousse la préfecture de Vaucluse à déclencher l'alerte pollution de niveau 1 pour la journée de demain.

Demain, mardi 11 juillet, la qualité de l'air reste mauvaise en raison des concentrations en ozone, mais également en particules fine PM10. Ces particules proviennent d'une masse désertique saharienne qui impactera les départements littoraux de la région et le Vaucluse.
Compte tenu de la persistance de cet épisode de pollution de l'air, le préfet de la zone de défense Sud, déclenche, pour le second jour consécutif la procédure d'alerte de niveau 1 relative à la pollution de l'air à l'ozone et particules fines PM10 pour la journée de demain, mardi 11 juillet 2023.

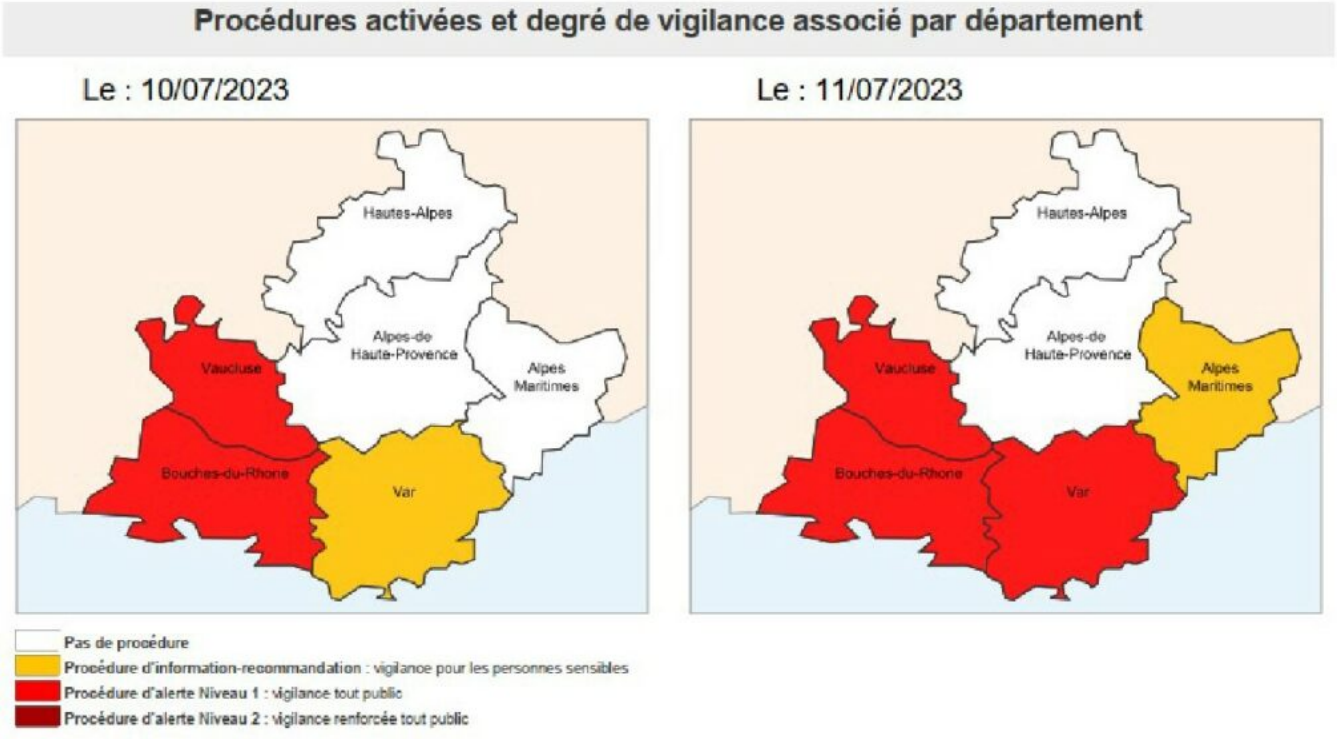
En complément des renforcements de contrôles de la procédure d'information et de recommandation, la préfète de Vaucluse a décidé la mise en œuvre des mesures d'urgence suivantes :
 Abaissement de 20km/h des vitesses maximales autorisées sur l'ensemble des voiries du département, sans toutefois descendre en dessous de 70km/h ;
 Mise en œuvre des prescriptions particulières de niveau 1 prévues dans les autorisations d'exploitation des ICPE (Installations classées pour la protection de l'environnement).

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 6 novembre 2026

 Raccordement électrique à quai des bateaux fluviaux en substitution à la production électrique de bord par les groupes embarqués (dans la limite des installations disponibles).
 Suspension de l'utilisation d'appareils de combustion de biomasse non performants ou groupes électrogènes.
 Report des travaux d'entretien ou de nettoyage effectués avec des outils non électriques (tondeuse, taille-haie…) ou des produits à base de solvants organiques (white-spirit, peinture…)
 Maîtrise de la température dans les bâtiments (chauffage ou climatisation).
 Respect de l'interdiction des brûlages à l'air libre des déchets verts.
 Suspension de la pratique de l'écobuage et des opérations de brûlage à l'air libre des sous-produits agricoles.
 Report des épandages de fertilisants minéraux et organiques.

En fonction de l'évolution de l'épisode de pollution, d'autres mesures complémentaires pourraient être déclenchées.



Par ailleurs, cette procédure d'alerte est assortie des recommandations sanitaires et de comportement suivantes :

Pour protéger votre santé :
– Réduisez vos activités physiques et sportives intenses à l'extérieur.
– En cas de gêne respiratoire ou cardiaque, prenez conseil auprès d'un professionnel de santé.
– Si vous êtes sensible ou vulnérable, privilégiez les sorties les plus brèves, celles qui demandent le moins

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 6 novembre 2026

d’effort et évitez de sortir durant l’après-midi.

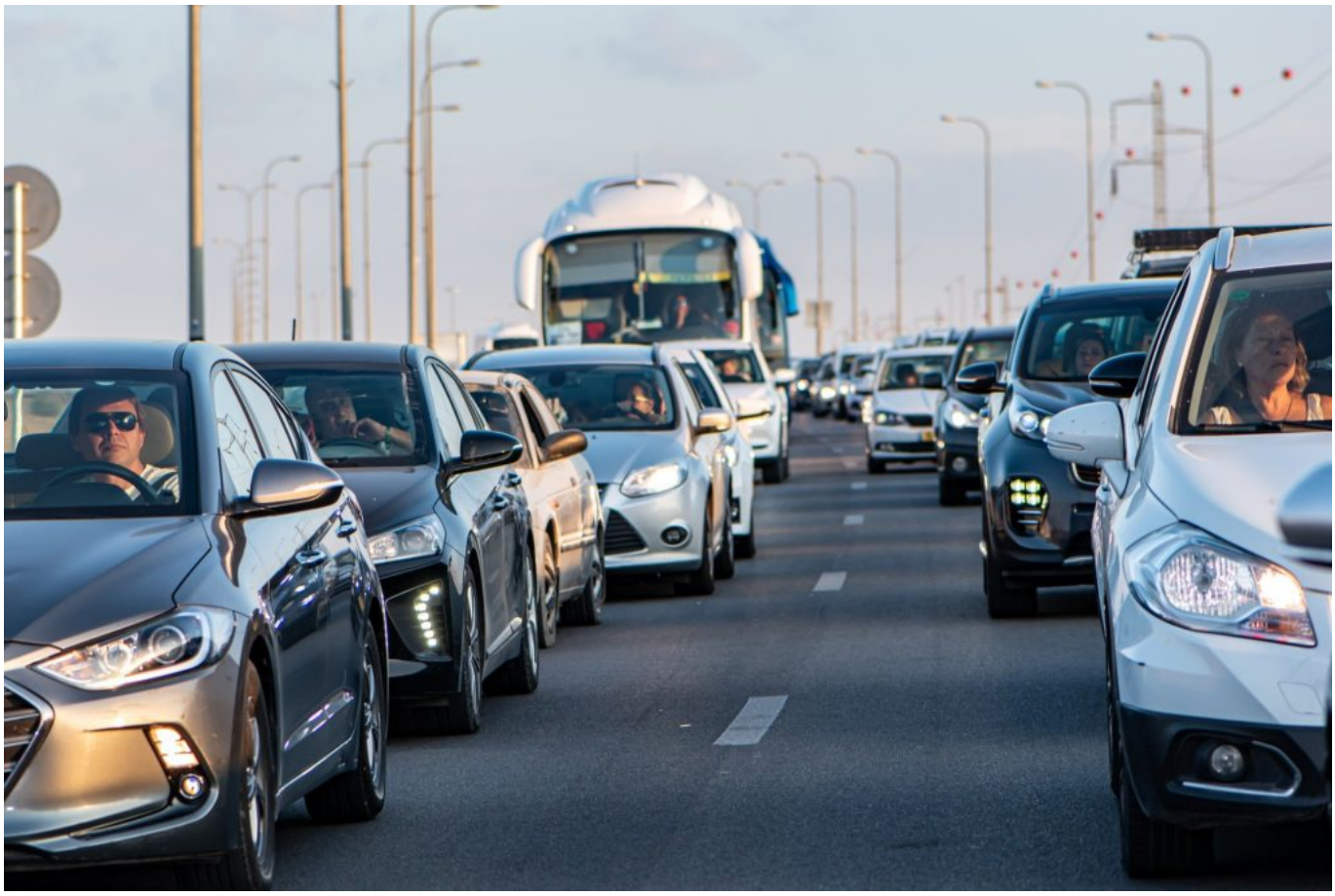
Pour aider à améliorer la qualité de l’air :
– Limitez vos déplacements privés et professionnels, ainsi que l’usage de véhicules automobiles en privilégiant le covoiturage et les transports en commun.
– Privilégiez pour les trajets courts les modes de déplacements non polluants (marche à pied, vélo).
– Différez, si vous le pouvez, vos déplacements.
– Respectez l’interdiction des brûlages à l’air libre.
– Reportez les travaux d’entretien ou nettoyage nécessitant l’utilisation de solvants, peintures, vernis.

Pour toute information complémentaire sur :
– l’évolution du pic de pollution : https://www.atmosud.org
– les recommandations sanitaires et comportementales : https://www.ars.sante.fr

Pollution de l’air en Vaucluse, la préfecture renforce les contrôles

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 6 novembre 2026



La concentration d'ozone dans l'atmosphère en Vaucluse atteint le seuil d'information et recommandations prévu par les procédures préfectorales en cas d'épisode de pollution de l'air.

Par délégation du préfet de Vaucluse, AtmoSud, association agréée par l'État pour la surveillance de la qualité de l'air, informe la population et les collectivités territoriales de l'activation de la procédure préfectorale d'information-recommandation ce jeudi 12 août 2021.

Outre les recommandations sanitaires et comportementales diffusées auprès de la population en particulier pour les personnes sensibles, le préfet de Vaucluse, décide du renforcement :

- des contrôles du respect des vitesses réglementaires sur la voie publique par les forces de police et de gendarmerie ;
- des contrôles antipollution des véhicules circulant sur la voie publique par les services concernés ;
- des contrôles de l'homologation des dispositifs d'échappements des véhicules par les forces de police et de gendarmerie ;
- de la vérification des contrôles techniques obligatoires des véhicules circulant sur la voie

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 6 novembre 2026

publique par les forces de police et de gendarmerie ;
- des contrôles de présence de matériels de débridage sur les cyclomoteurs ;
- des contrôles du respect des interdictions de brûlage de déchets verts.

Pour toute information complémentaire sur : l'évolution du pic de pollution : https://www.atmosud.org, les recommandations sanitaires : http://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/air-exterieur. En fonction de l'évolution de l'épisode de pollution, des mesures complémentaires pourraient être déclenchées. Un communiqué de presse spécifique sera dans ce cas diffusé.

L.M.